LE PLU DE 2021

Après plus de deux ans de travaux, le Conseil Municipal du 20 juillet 2021 a approuvé le nouveau PLU de la commune.

À quoi sert un PLU ?

Les plans locaux d'urbanisme ont succédé, depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, aux « Plans d'Occupation des Sols » (POS) décentralisés en 1983. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle du groupement de communes ou de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

En 2026, un PLU intercommunal devrait voir le jour et se substituer aux PLU des communes.

Plus d'infos sur l'urbanisme dans les collectivités territoriales : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/competences/urbanisme

Documents à télécharger

Documents à télécharger

Téléchargez les documents du PLU de 2021 :

Le rapport de présentation

Le PADD

Le règlement écrit

La carte des aléas

L'intégralité des documents est disponible en mairie ou sur demande par mail à l'adresse de la mairie.